

**ASSEMBLEE EUROPEENNE DE SECURITE ET DE DEFENSE
(ASSEMBLEE DE L'UNION DE L'EUROPE OCCIDENTALE)
Rapport de la 56e session de l'Assemblée
Paris, 2-4 juin 2009**

La 56e session a eu lieu sous la présidence allemande du Conseil de l'UEO, qui avait commencé le 1er janvier 2009. La Grèce assumera la présidence de l'UEO à partir du 1er juillet 2009.

Lors de la session, les personnalités suivantes se sont adressées à l'Assemblée :

- S.E. M. Clemens von GOETZE, Représentant permanent de l'Allemagne au Conseil de l'UEO/Comité politique et de sécurité de l'UE, représentant M. Frank-Walter STEINMEIER, Ministre des Affaires étrangères, Vice-chancelier, Présidence en exercice allemande du Conseil de l'UEO
- M. Vaclav KLAUS, Président de la République tchèque, Présidence tchèque de l'UE
- M. Jaap DE HOOP SCHEFFER, Secrétaire général de l'OTAN
- M. Dimitrios K. KATSOUDAS, Secrétaire général aux affaires européennes au ministère des affaires étrangères de la Grèce, représentant S.E. Mme Dora BAKOYIANNI, Ministre des affaires étrangères, Présidence entrante grecque de l'UEO
- S.E. M. Gunnar LUND, Ambassadeur du Royaume de Suède en France, représentant M. Carl BILDT, Ministre des affaires étrangères, Présidence entrante suédoise de l'UE
- Mme Ana TRIŠIĆ BABIĆ, Vice-ministre des affaires étrangères de la République de Bosnie-Herzégovine

* * * * *

À l'ordre du jour de cette session figuraient les rapports suivants :

- Nouvelles perspectives de coopération en matière de politique étrangère et de sécurité entre l'UE et les États-Unis
- La guerre en Afghanistan : quelle stratégie pour l'Europe ?
- Véhicules blindés européens : les programmes en cours
- La sécurité européenne et le Moyen-Orient (*Rapport d'information*)
- PESD : formation européenne et projet d'Erasmus militaire
- La PESD et l'avenir des Balkans occidentaux
- Les opérations militaires de l'Union européenne
- Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie
- La surveillance de l'espace

* * * * *

Nouvelles perspectives de coopération en matière de politique étrangère et de sécurité entre l'UE et les États-Unis - Réponse au rapport annuel du Conseil (Rapport C/2040 de M. Jordi Xuclà i Costa : Recommandation 835)

L'Assemblée estime que l'élection de Barack Obama en tant que 44^e Président des États-Unis fait souffler un vent de changement sur les relations internationales et ouvre de nouvelles perspectives à la coopération transatlantique. Elle invite les États membres de l'UE à saisir les opportunités ouvertes par l'administration du Président Obama en matière de politique étrangère et de sécurité dans le cadre des relations transatlantiques.

L'Assemblée rappelle que les nouvelles priorités américaines sont axées notamment sur l'instauration d'un dialogue constructif avec la Russie, sur le retrait des troupes en Irak, sur la nécessité d'une approche globale en Afghanistan, sur la stabilisation de la région des Balkans et sur la résolution du conflit au Moyen-Orient. Dans ce contexte, l'Assemblée encourage les gouvernements européens à tirer le meilleur parti de ce moment sans précédent de l'histoire transatlantique en devenant un partenaire à part entière sur lequel les États-Unis peuvent compter.

Contrairement à l'administration précédente, le Président Obama parie sur les principes du multilatéralisme défendus constamment par l'Europe. Aujourd'hui, l'Europe se retrouve interpellée par la nouvelle stratégie américaine.

L'Assemblée exhorte dès lors les Européens à mettre au point une réponse politique européenne commune aux ouvertures du Président des États-Unis, qui refléterait une plus grande unité, la volonté d'assumer une plus grande part de responsabilité et l'ambition d'agir avec plus de détermination.

L'Assemblée recommande également aux gouvernements de l'UE d'accélérer la mise au point d'une réponse européenne commune et positive à la demande formulée par les États-Unis d'accepter d'anciens détenus de Guantanamo Bay.

La guerre en Afghanistan : quelle stratégie pour l'Europe (Rapport C/2036 de M. Jean-Pierre Kucheida et Mme Françoise Hostalier : Recommandation 836)

L'Assemblée part du constat que l'année 2009 est annoncée comme l'année de tous les dangers pour l'Afghanistan : année électorale avec les élections présidentielles qui auront lieu le 20 août, recrudescence des attaques des Talibans et de l'insécurité dans de nombreuses régions, impatience de la société à voir des progrès et impression de recul face aux attentes et aux promesses. En dépit de l'augmentation des moyens militaires et de l'intensification des opérations, l'instabilité et l'insécurité subsistent à des niveaux élevés. Aussi, tous les partenaires internationaux sont maintenant convaincus que la solution n'est pas seulement militaire mais qu'elle doit absolument s'appuyer sur le développement économique et social du pays.

Soulignant l'importance d'une coordination des actions, l'Assemblée souhaite que les États européens présents en Afghanistan harmonisent leurs règles militaires d'engagement, et surtout qu'ils définissent une stratégie politique, économique et de sécurité européenne dans le cadre d'un partenariat euro-afghan et qu'ils examinent l'efficacité de l'aide économique et sociale apportée à l'Afghanistan.

L'Assemblée recommande également de proposer au Pakistan un partenariat économique et politique prévoyant la mise en place d'un dialogue politique permanent avec les représentants de toutes les forces politiques nationales, locales et tribales du pays.

Véhicules blindés européens : les programmes en cours (Rapport C/2034 de M. Axel Fischer et Mme Tuija Nurmi : Recommandation 837)

Dans sa recommandation, l'Assemblée demande aux États membres de veiller à ce que les industries européennes de véhicules blindés et de matériels terrestres continuent à bénéficier de commandes stables à long terme.

Elle recommande également d'œuvrer à l'ouverture du marché américain des équipements de défense aux produits européens dans des conditions de réciprocité.

L'Assemblée est d'avis que l'Europe devrait faire un pas vers l'harmonisation de ses besoins opérationnels et de ses standards de base pour les véhicules blindés et les autres équipements de défense selon des objectifs mesurables et un calendrier précis.

Elle encourage les États membres à veiller à ce que les conséquences de la crise économique internationale n'affectent pas durablement le secteur des industries de défense et à s'attacher à préserver les capacités humaines spécialisées du secteur.

Elle demande également de veiller à ce que l'Europe continue à former les ingénieurs et les cadres techniques nécessaires au maintien et au développement de la base industrielle et technologique de défense européenne.

Enfin, l'Assemblée recommande de favoriser, au niveau national et européen, les investissements dans la R&D et l'innovation technologique civile et de défense pour préserver les avantages européens face à la compétition internationale.

La sécurité européenne et le Moyen-Orient (*Présentation orale d'un rapport d'information par Mme Josette Durieu*)

En dépit d'un certain nombre d'accords conclus par le passé entre Israël et l'Autorité palestinienne, le plus récent datant d'Annapolis, le processus de paix au Moyen-Orient n'a absolument pas progressé ces derniers temps. La prise du pouvoir par le Hamas à Gaza, le déclin du Fatah en Cisjordanie et l'invasion militaire de Gaza par Israël, en conjonction avec l'incapacité des groupes politiques palestiniens de former un gouvernement d'union, et l'avènement d'un nouveau gouvernement de droite en Israël, ne font que compliquer la recherche d'une solution rapide à l'impasse actuelle.

L'élection de Barack Obama à la présidence des États-Unis et son objectif affiché de fournir des efforts soutenus et orientés afin de traiter la situation au Moyen-Orient en y englobant le conflit israélo-palestinien et les ambitions nucléaires de l'Iran, ont cependant conduit à un redoublement des activités diplomatiques afin d'assurer la paix dans la région. Le Président américain a nommé George Mitchell son Envoyé spécial au Moyen-Orient, et il a clairement indiqué qu'il aspirait à une paix globale incluant la Syrie et le Liban en intégrant l'initiative de paix arabe de 2002. Le Président Obama envisage une solution à deux États, et son administration a affirmé qu'Israël devait mettre fin à sa politique de colonisation en Cisjordanie, démanteler les colonies sauvages et octroyer davantage de liberté de mouvement aux Palestiniens.

Le gouvernement américain estime aussi que la menace que représentent les ambitions nucléaires de l'Iran pour Israël et pour la région, ne peut pas servir de justification à un retard dans la création d'un État palestinien.

L'Europe reste divisée en ce qui concerne le conflit israélo-palestinien. L'UE continue de payer pour la reconstruction de dégâts provoqués par l'action militaire israélienne dans les territoires palestiniens alors que son influence politique sur les parties au conflit est réduite à sa plus simple expression.

PESD : formation européenne et projet d'Erasmus militaire (Rapport C/2041 de M. Yves Pozzo di Borgo : Résolution 136)

Faisant suite à l'initiative d'Erasmus militaire de la Présidence française de l'UE et de l'UEO, cette résolution a pour objectif de soutenir la mise en œuvre sur une base volontaire du projet d'échange de jeunes officiers, sur le modèle du programme civil universitaire «Erasmus». Il s'agit d'offrir la possibilité aux étudiants des académies militaires d'effectuer un semestre de leur cursus dans un autre pays et de valider cette période d'étude dans leur académie d'origine..

Selon l'Assemblée, le projet vise à renforcer le «maillon de base» de la construction de la PESD, en prenant en compte «l'élément humain» des capacités.

En effet, il est essentiel d'apprendre à travailler ensemble au-delà des frontières nationales. Mener efficacement des missions européennes communes suppose en effet que le personnel militaire impliqué partage un certain nombre de convictions, soit prêt à l'échange interculturel et possède une connaissance des dispositifs militaires étrangers et une vision générale des avancées de l'Europe de la défense.

Dans sa résolution, l'Assemblée invite les parlements nationaux à utiliser toutes les procédures parlementaires de suivi appropriée pour soutenir le projet d'Erasmus militaire. L'Assemblée appelle aussi les parlements nationaux à focaliser leur attention, lors de l'examen des budgets, sur le financement des projets de formation européenne du personnel militaire. Il ne faudrait pas que le contexte de réduction généralisée des ressources entrave cet investissement à long terme dans les ressources humaines, qui est absolument nécessaire pour l'avenir de la PESD.

La PESD et l'avenir des Balkans occidentaux - Réponse au rapport annuel du Conseil (Rapport C/2039 de M. Pedro Agramunt : Recommandation 838)

Dans sa recommandation, l'Assemblée se prononce contre une réduction prématurée des effectifs de l'opération EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine, en raison de la dégradation politique dans ce pays et de la poursuite du contentieux avec les séparatistes serbes de la Republika Srpska.

Elle demande aux autorités de Serbie et de Bosnie-Herzégovine de poursuivre leur coopération constructive avec le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPIY).

L'Assemblée se félicite que la mission EULEX Kosovo, la plus importante mission de PESD jamais entreprise par l'UE à ce jour, ait fait le plein de ses effectifs opérationnels. Elle demande aux autorités de Serbie et du Kosovo de permettre à EULEX d'exécuter sa mission sans entrave.

Passant en revue la situation au Kosovo totalement tributaire du soutien de la communauté internationale, les différends bilatéraux entre la Grèce et l'ex-République yougoslave de la Macédoine et entre la Slovénie et la Croatie, l'Assemblée conclut que la communauté internationale ne doit pas relâcher ses efforts dans les Balkans occidentaux. Elle demande dès lors aux gouvernements de l'UE de continuer, malgré les difficultés financières du moment, à soutenir la dynamique de la politique d'intégration des Balkans occidentaux qui prévoit jusqu'à maintenant de promouvoir la sécurité et la stabilité aux portes de l'Europe.

Les opérations militaires de l'Union européenne - Réponse au rapport annuel du Conseil (Rapport C/2038 de M. Andrea Rigoni : Recommandation 839)

Dans sa recommandation, l'Assemblée préconise une réforme rapide du mécanisme ATHENA pour le financement des opérations militaires de gestion de crises par l'UE, afin de s'assurer d'une participation au moins financière de tous les États prenant la décision du lancement d'une opération.

Selon l'Assemblée, le mécanisme ATHENA ne couvre qu'un quart des coûts des missions, les trois-quarts de leur financement dépendant des États qui y contribuent militairement. Utilisé jusqu'à présent pour trois opérations militaires de l'UE, à savoir EUFOR Althea en Bosnie-Herzégovine, EUFOR RD Congo et EUFOR Tchad/RCA, le mécanisme ATHENA a été mis en place parce que l'article 28 (3) du Traité sur l'UE ne permet pas le financement de dépenses pour des opérations ayant des implications militaires ou dans le domaine de la défense à partir du budget communautaire.

À la lumière des expériences de ces missions, l'Assemblée souligne l'urgence de réviser les principes, structures et mécanismes de planification opérationnelle, de génération de forces et de conduite des opérations. Selon l'Assemblée, l'UE doit prendre les mesures nécessaires pour disposer d'une capacité de planification et de commandement des opérations réellement permanente et réactive.

L'Assemblée souhaite également que les parlements nationaux soient désormais consultés avant toute décision sur le lancement d'une mission militaire de gestion de crises et qu'ils soient tenus régulièrement informés de la suite donnée.

Le rôle de l'Union européenne dans la lutte contre la piraterie (Rapport C/2037 de MM. Kurt Bodewig, Aristotelis Pavlidis et Tarmo Kõuts : Recommandation 840)

L'Assemblée se félicite du succès de l'opération navale européenne (EUNAVFOR Somalie - Atalanta) qui a apporté une contribution utile à la lutte contre la piraterie, notamment en organisant des patrouilles et des escortes dans le Golfe d'Aden. Il s'agit de la première opération militaire navale menée par l'UE.

Selon l'Assemblée, 15 navires avec 200 otages à bord sont encore retenus au large des côtes somaliennes dans le Golfe d'Aden, le long de la deuxième voie maritime la plus fréquentée au monde.

Dans sa recommandation, l'Assemblée préconise l'adoption d'une série de mesures pour porter un coup à la spirale ascendante de la piraterie maritime, qui est devenue une menace majeure pour la navigation, le commerce mondial et les livraisons par le Programme alimentaire mondial destiné à la Somalie.

L'Assemblée énonce quelques recommandations incluant l'établissement d'une conférence de planification permanente de toutes les forces chargées de lutter contre la piraterie dans la région, l'amélioration des systèmes de communication avec les pays tiers participant aux opérations et l'utilisation du site web de l'État-major d'opérations de Northwood pour l'échange d'informations en temps réel, et une augmentation substantielle du nombre d'équipes militaires de protection embarquées.

Plusieurs recommandations concernent directement la Somalie et mentionnent notamment les compétences juridiques pour l'éradication de la pêche illégale dans les eaux territoriales somaliennes, pour l'instauration de l'État de droit dans ce pays et pour traduire les pirates en justice. Dans ce domaine, l'UE a conclu un accord juridique avec le Kenya pour que les pirates puissent être poursuivis par la justice de ce pays.

La surveillance de l'espace (Rapport C/2035 de M. Edward O'Hara : Recommandation 841)

L'Assemblée estime que la politique spatiale dans son ensemble est une composante primordiale de la PESD : la sécurité spatiale est essentielle pour la sécurité européenne en général. Elle se félicite des efforts menés dans le cadre de l'Agence spatiale européenne (ESA) afin de doter l'UE d'un système de surveillance spatiale autonome.

Selon l'Assemblée, l'Europe a déjà accompli «des pas de géant» pour parvenir à son autonomie dans le domaine spatial. Citant notamment le système mondial de localisation par satellite Galileo et le programme de surveillance globale pour l'environnement et la sécurité GMES, comme preuves évidentes de la volonté de l'UE d'apparaître comme un acteur clé de l'espace, l'Assemblée estime que l'Europe présente un bilan impressionnant de réalisations dans le domaine de l'espace.

Son «talon d'Achille» tient toutefois à l'absence d'un réseau autonome de surveillance spatiale (SSA) nécessaire pour se protéger contre les débris venant de l'espace ou d'attaques hostiles. Cette carence est masquée par le fait que les États-Unis partagent leurs informations SSA avec leurs alliés européens.

L'Assemblée se félicite dès lors du programme préparatoire mis en place par le Conseil de l'ESA dans le cadre du Projet de surveillance de l'espace (SSA).

Une fois qu'un consensus concernant la gouvernance et la politique des données sera atteint dans le cadre de ce projet, l'Assemblée demande de veiller à ce le dialogue et la coopération avec ses alliés et partenaires, et notamment avec les États-Unis, soient pleinement garantis.

Elle recommande également que les moyens déjà existants au niveau national et propres à l'ESA soient mis à la disposition du programme.

* * * * *

Publications récentes de l'Institut d'études de sécurité de l'UEO (Chaillot Papers)

N° 115 – Maghreb: vaincre la peur de la démocratie, Luís Martinez, 04/2009

N° 114 – Negotiating the final status of Kosovo, Marc Weller, 12/2008

N° 113 – Towards a European Defence Market, D. Keohane, 11/2008

* * * * *